

Agenda 2^e édition de La foulée de Chambéry Haut'rement

Le samedi 20 mai 2017 se tiendra la 2^e édition de La foulée de Chambéry Haut'rement. Trois parcours pour découvrir les Hauts de Chambéry et ses alentours. **Barbecue offert aux participants** inscription en ligne sur www.unautresport.com



Dites-nous tout

Tous les trois ans, Cristal Habitat mène **une enquête de satisfaction**, pour mesurer la qualité du service. Cette année, l'enquête sera menée au mois de mai, par téléphone, auprès d'un échantillon représentatif des locataires.

Elle évalue l'entretien des parties communes, la qualité de nos travaux et la relation avec notre personnel de proximité. Elle sert de base pour des actions d'amélioration de nos services.

Les déchetteries

Pensez à vous inscrire sur : www.chambery-bauges-metropole.fr/270-dechetteries.htm



DANS L'ACTION

De nouvelles opportunités, à louer ou acheter



Location appartement T4 lumineux et spacieux

3^e étage avec ascenseur, grande terrasse, Immeuble récent. Loyer : 852 €/mois, charges comprises.

04 79 70 90 00



Garage ou parking

À louer dans le centre-ville de Chambéry.

04 79 69 95 62



LES BALCONS DE LA BÂTIE

Une résidence unique sur les hauteurs de Barby. Du T2 au T5 avec stationnement privatif, jardin ou terrasse.

04 79 71 88 50

PAROLE DE LOCATAIRES

Je souhaite accéder à mon espace locataire internet, que dois-je faire ?

Votre espace locataire est accessible sur le site cristal-habitat.fr, rubrique "Je suis locataire". Vous devez au préalable vous munir de votre avis d'échéance sur lequel figurent votre numéro de facturation et votre référence client, puis suivre la procédure que vous trouverez en cliquant sur le lien Guide de connexion.



Grâce à cet espace sécurisé, vous pouvez également dématérialiser vos avis d'échéance. Adoptez les gestes Éco-Citoyens !

➤ VOUS AVEZ UNE QUESTION, UNE REMARQUE, UNE INFO À PARTAGER ?

Contactez-nous au **+33 (0)4 79 71 99 99**



Apostrophe n°14 • Avril 2017 • Cristal Habitat • Le Cristal - 1 place du Forum 73025 Chambéry Cedex • Tél. 04 79 71 99 99 • www.cristal-habitat.fr • Directeur de la publication : César Couturier • Création et mise en page : FX Com'Unik • Illustration : Gérard Margarito • Photos : Shutterstock, DR • Impression : FX Com'Unik, sur papier aux normes PEFC.

APOSTROPHE

LETTRE D'INFORMATION DES LOCATAIRES

DOSSIER

Comment bien préparer le départ de votre logement ?



Comment bien préparer le départ de votre logement ?



Profitez de votre préavis pour procéder à la remise en état de votre logement

Vous quittez votre logement ?

Voici un petit guide pour que votre départ se déroule dans les meilleures conditions.

Anticipez vos démarches administratives

Prévenez votre bailleur 3 mois avant votre départ par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce courrier doit être signé par l'ensemble des titulaires du contrat de location. **Attention : vous êtes redevable du loyer jusqu'à la fin du préavis.**

Anticipez votre changement d'adresse 2 mois auprès des administrations et autres organismes. Pensez également à faire rediriger votre courrier auprès de La Poste.

La remise en état

Durant la période de préavis, vous devez remettre en état votre logement tel qu'il était à la signature de l'état des lieux d'entrée.

Voici quelques points importants qui peuvent être facturés s'ils ne sont pas faits correctement :

- ▶ **Rebouchez proprement les trous** de chevilles à l'enduit (58 €* de l'heure)
- ▶ **Remplacez la manivelle de volet roulant** (91 €*)
- ▶ **Remplacez les douilles** (18 €* l'unité)
- ▶ **Remplacez les clés manquantes ou cassées** (31 €* l'unité)

*tarif avril 2016

Une fois votre logement vide de vos effets personnels, **vous devez procéder au ménage complet** avant la visite d'état des lieux.

Pour plus de tranquillité, Cristal Habitat vous propose une visite conseil qui limite les risques de refacturation au moment de l'état des lieux. Prenez rendez-vous avec votre agence pour fixer une visite conseil.

L'état des lieux de sortie

La visite d'état des lieux de sortie détermine les éventuelles réparations locatives qui vous sont imputables par comparaison avec l'état des lieux d'entrée. **Réalisé sur tablette, l'état des lieux vous est retourné par mail ou courrier dans les 48 heures.** Pour rappel, en cas de désaccord, vous pouvez faire réaliser un état des lieux contradictoire ou faire appel à un huissier. Afin d'avoir la date qui vous convient le mieux, pensez à prendre RDV un mois avant votre sortie... les agendas se remplissent vite !

Si vous n'avez aucune imputation suite à l'état des lieux, le solde de tout compte sera transmis dans un délai d'un mois à compter de la date de fin de préavis. **Dans le cas où des imputations seraient facturées à la suite de l'EDLS, le solde de tout compte, déduit des frais, sera transmis dans un délai de 2 mois.**